



Argent non déclaré , ancienneté non payée

Par **alextouq**, le **07/12/2010** à **19:14**

Bonjour,

Je travaille depuis 12 ans dans un Hotel en tant que chef de reception, mon patron ne m'a jamais payé mon ancienneté (niveau 4 échelon 1..1409 euros par mois)..de plus il m'a toujours donné de l'argent en liquide à chaque fin de mois, en complément de mon salaire ...toujours la même somme, tous les mois. Cette année j'ai essayé de le convaincre de me déclarer cet argent ...il a refusé.

Le problème maintenant c'est qu'il a vendu l'hôtel...je me retrouve donc dans une situation financière délicate puisque le racheteur ne va évidemment pas me payer ce complément de salaire "illégal" ...

Comment puis je avoir recours , dois je me retourner contre mon ancien patron ?
merci

Par **DSO**, le **08/12/2010** à **07:39**

Bonjour,

Il faut que le nouvel employeur respecte votre grille conventionnelle.

S'il le fait, vous ne pouvez rien lui reprocher.

Concernant l'ancien employeur, c'est plus délicat, car vous n'avez rien dit pendant tout le temps du versement d'une partie de votre rémunération en espèces, ce qui est bien entendu complètement illégal. D'ailleurs, le Fisc pourrait tout à fait logiquement procéder à un redressement fiscal à votre égard sauf si vous avez spontanément déclaré chaque année ces

sommes !

Cdt,
DSO